

**ABONNEMENTS**  
 LOT et Départ. limitr.  
 3 mois 6 mois 1 an  
 25 fr. 40 fr. 70 fr.  
 Autres départements  
 3 mois 6 mois 1 an  
 26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31

Compte postal : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 1 franc

50<sup>c</sup>

Administration  
 CAHORS - I, Rue des Capucins, I - CAHORS

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction

Directeur : A. COUESLANT  
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET  
 Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES ..... 1 fr. 90  
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) ..... 2 fr. 25  
 RÉCLAMES 3<sup>e</sup> page ..... 3 fr. 50  
 — 2<sup>e</sup> page ..... 6 fr. »

50<sup>c</sup>



## Il n'y a qu'une cause

Français, n'oubliez pas d'être égoïstes ! De penser à la France et d'agir pour elle ! C'est une éducation nouvelle à faire à notre pays sans crainte qu'il exagère jamais dans ce sens-là.

— Tout de même, il y a l'humanité !  
 — Il y a d'abord cette partie de l'humanité qu'est la France. Un de nos grands poètes, Lamartine, a superbement exprimé cela en écrivant : « Je tiens de ma patrie un cœur qui la débordé — et plus je suis Français, plus je me sens humain ! »

Etre égoïste pour la France, c'est aussi une façon de revenir à une plus juste modestie. Abandonnons cet orgueil de croire que nous avons été faits pour être les sauveurs, les rédempteurs du monde et, comme le disait je ne sais plus quel homme politique, que la France a reçu la mission d'être « le Christ des nations ». Connaissions enfin que nous n'avons pas le cœur assez vaste pour contenir la terre entière. C'est notre « prochain » qu'il faut aimer et servir, ce qui est tout de même un peu plus difficile et méritoire que d'aimer les lointains habitants des antipodes. Nous avons trop souffert de ces « humanités » à qui l'amour tout platonique du genre humain faisait oublier l'amour et le service de la Patrie.

Je m'accuse de ces quelques vérités premières qu'il m'a semblé opportun de rappeler à ceux de nos compatriotes trop enclins à se laisser absorber par les événements de Russie alors qu'il y a les événements de Syrie.

Là-bas, ce sont des Français qui se battent. Des soldats de chez nous qui se sacrifient pour montrer que nous sommes dignes de garder nos colonies puisque nous sommes capables de les défendre ! Réservons pour eux, s'il vous plaît, tout ce que nous avons de pensée, de reconnaissance et d'admiration.

On sait dans quelles conditions ils se battent. Peu nombreux, insuffisamment armés, sans secours possible de la France pour laquelle ils souffrent et meurent. Depuis l'armistice, l'Angleterre qui prévoyait de loin sa trahison d'aujourd'hui, ne nous a pas permis de renforcer nos effectifs d'occupation et d'apporter là-bas du matériel. Elle voulait pouvoir les attaquer sans péril tant que des sens gloire. Contre eux, elle a mobilisé des Hindous, des Néozélandais, des Australiens, de tout sauf des Anglais. Suivant l'antique tradition britannique, c'est avec le sang des autres que l'Angleterre fait sa guerre. Mais elle comptait sans nos soldats, qui compensent leur insuffisance numérique par un supplément d'héroïsme.

Quant à cette lâcheté d'avoir lancé contre les Français fidèles ces dissidents égarés dont elle a fait ses mercenaires, elle restera dans l'histoire de l'Angleterre comme la honte suprême avec sa défection de Belgique et sa fuite de Dunkerque.

C'est ce qu'a profondément marqué le général Weygand dans sa récente allocution aux légionnaires du Maroc, dont il convient de relire le passage suivant :

« Chaque jour, Légionnaires, la règle du devoir national s'inscrit en caractères plus éclatants. Les tristes événements de Syrie achèvent de dissiper tous les voiles. Nous savons que ce devoir ne peut être au côté d'un ancien allié devenu un adversaire, dont les promesses fallacieuses ont, sous de nobles prétextes, attiré trop des nôtres. Les dissidents ne s'en prennent pas à des adversaires de la France, mais à des terres placées sous son autorité et défendues fénellement par des soldats français. Ils s'en prennent à leurs frères d'armes et lancent contre eux des soldats indigènes en abusant de la confiance que ceux-ci portent à leurs chefs. Ils servent de guides dans la propagande comme dans les opérations militaires. C'EST EN LA DISSOCIANT PAR LA GUERRE CIVILE QU'ILS PRÉTENDENT SAUVEGARDER LA FRANCE. IL N'Y A PAS DE MOTIFS QUI JUSTIFIENT DE TELS ACTES DE TRAHISON ENVERS LA PATRIE ! »

Il n'y a rien à ajouter à cette douloureuse constatation, sinon que les Français n'auront pas trop de toutes leurs forces morales pour le salut de la France et que c'est à cette cause seulement qu'ils doivent les réserver.

Emile LAPORTE.

## Nos Echos

Clôture de la saison.

Samedi, en dépit de la chaleur, notre incommode salle de théâtre était remplie d'un public nombreux, venu pour s'amuser. Il était convié à la représentation de *Bichon*, pièce qui fut jugée par ce qu'elle veut être. C'est-à-dire un vaudeville du genre qui a si longtemps fait la fortune de la troupe du théâtre du Palais-Royal. On sait la formule : il s'agit, sur un point de départ qui met les personnages dans une situation fautive, vraisemblable ou non, de créer une série de complications et de quiproquos qui s'enchevêtrent jusqu'à la scène finale où tout s'arrange à la va-comme-je-te-pousse et qui permet au rideau de tomber sur un bon mot et aux spectateurs d'aller d'un mir après avoir ri. Georges Feydeau avait fourni quelques modèles, achevés de ce genre dans lequel *Bichon* est assez bien réussi.

L'air de la représentation était de voir (« en personne ») disait l'affiche) deux acteurs connus du cinéma. Il ne faut pas trop spéculer sur ce genre d'attraction à laquelle le public deviendra de moins en moins sensible. Tout de suite après les premières scènes, sa curiosité est satisfaite ; il a vu en réalité celui ou celle qu'il ne connaissait qu'à l'écran. Ensuite, il n'y a plus que le talent qui compte.

Les acteurs de *Bichon* n'en manquent certes pas et précisément du genre qu'il fallait. Mme Andrée Turcy est une fantasiste qui sait mettre de la vérité jusque dans la caricature. Quant à M. Armand

Bernard, un peu bien maniéré à notre goût, il a mis le public en joie. L'ensemble de la troupe est excellent et même grand train cette pièce où il ne faut pas laisser à l'auditoire le temps de souffler.

Ainsi s'est achevée une saison théâtrale qui fut plus brillante par la qualité des interprétations que par la valeur des œuvres représentées puis qu'elle a commencé par le Maître de Forges pour finir par *Bichon*.

**Ceux des Chantiers.**  
 Quelle belle et réconfortante réunion l'autre soir au théâtre où nous avons vu la jeunesse rassemblée pour entendre M. Jean Peyrade parler à *Ceux des Chantiers*.

Le conférencier avait beaucoup de talent, ce qui ne gâte rien. Il parlait dignement d'un beau sujet. A l'auditoire fervent qui remplissait la salle jusqu'aux combles, il a su faire comprendre et sentir l'importance et la grandeur de l'œuvre tentée aux *Chantiers de Venesse* où il ne s'agit pas de remplir une fastidieuse et inutile corvée mais de collaborer à l'œuvre de renaissance française.

Mais ce qu'il y avait de plus remarquable en cette soirée n'était pas l'éloquence du conférencier. C'était l'ardeur et l'enthousiasme de l'auditoire.

On aurait voulu que fussent là quelques-uns de ces rusés et hypocrites personnages qui s'en vont demandant d'un air d'innocence empoisonnée « ce qu'il y a de changé... ». On n'aurait eu qu'à leur montrer cette assemblée de jeunes gens dévoués de tout leur cœur et de tout leur enthousiasme à l'œuvre de redressement national. Et ils auraient vu s'il n'y a pas là quelque chose de changé !

## La France rompt les relations diplomatiques avec l'U. R. S. S.

Le Gouvernement français, ayant acquis la certitude que les agents diplomatiques soviétiques en France exerçaient une action attentatoire à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat, a décidé de rompre les relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. L'ambassadeur de France à Mos-

cou a été chargé de porter cette décision à la connaissance du gouvernement soviétique, tandis que l'ambassadeur des Soviets à Vichy en a été informé le 30 juin, par l'amiral Darlan, vice-président du Conseil, ministre secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

## INFORMATIONS

**Le Maréchal Pétain reçoit une délégation de l'artisanat**

Le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français, a reçu en audience une délégation de l'artisanat de la petite et moyenne entreprise, présentée par M. Jules Verger. Le Chef de l'Etat a manifesté le plus grand intérêt à l'exposé qui lui a été fait par MM. Jeannin et Huguet, représentant l'artisanat au sein du Comité de l'organisation professionnelle.

**Le rapatriement des prisonniers libérés**

Depuis dimanche 29 juin, un train rapatrie tous les jours à Chalons-sur-Marne des prisonniers libérés, anciens combattants de l'armée dernière guerre.

**Le premier anniversaire de Mers-el-Kébir**

Toulon célébrera jeudi prochain le premier anniversaire de Mers-el-Kébir. Une messe en plein air sera dite à 9 heures pour le repos de l'âme des victimes de l'agression anglaise.

**Pas de paix séparée**

D'après une dépêche publiée par l'Associater Press, la Grande-Bretagne aurait l'intention de proposer à l'U.R.S.S. un accord l'engageant à ne pas signer de paix séparée avec le Reich avant que la guerre ne soit définitivement terminée.

**Deux armées russes encerclées**

Le haut commandement des forces allemandes annonce que deux armées soviétiques ont été complètement encerclées dans le secteur de Bialystok.

Malgré des tentatives désespérées poursuivies depuis plusieurs jours pour rompre l'encerclement des armées allemandes, celle-ci se resserre d'heure en heure. Dans quelques jours, les armées soviétiques devront capituler ou périr. Ainsi sera réglé le sort des nombreuses divisions soviétiques qui étaient chargées de l'attaque principale contre l'Allemagne.

## LE RAVITAILLEMENT EN POISSON

L'amiral Darlan, qui est aussi le chef de notre marine marchande, s'adresse aux pêcheurs. Il leur demande de ne point détourner leurs efforts de la tâche qui leur est habituelle.

« Le ravitaillement de la France en poisson, dit l'amiral, est de plus en plus une question vitale pour la population ; aussi la pêche est-elle à l'heure actuelle un devoir patriotique pour les pêcheurs. »

Cette recommandation était-elle inutile ? Sans doute que non. Dans certains ports, beaucoup de pêcheurs se sont laissés décourager par les difficultés qui se sont opposées à leur activité. Ils avaient accoutumé de « sortir » au moteur, ne le pouvant plus (faute d'essence suffisante) que très peu de jours par mois, ils n'ont plus réclamé le carburant qu'on leur offrait et ont préféré laisser momentanément le métier. Certains autres (et ceci est plus grave, aussi ont-ils été poursuivis) revendaient l'essence qu'on leur accordait pour aller chercher du poisson, estimant que cela leur était plus profitable que la vente de ce poisson, d'ailleurs problématique.

Le problème de la pêche est extrêmement difficile et compliqué ; prendre du poisson, cela n'est pas

aisé ; il y a là une question de filets de navires, de charbon, de mazout ou d'essence.

En Méditerranée, il faut aller maintenant très loin des côtes si l'on veut « prendre quelque chose », et cela suppose des chalutiers et une main-d'œuvre expérimentée et du carburant charbon ou du mazout. On sait tout cela.

Il n'en reste pas moins surprenant que, depuis six mois, le poisson frais (il y a eu cependant des périodes de poissonneries. Si l'on en trouve encore un peu c'est au restaurant ou au marché noir. Or le mer ne refuse pas ses trésors, mais il faut les aller chercher. Question d'organisation d'une part et de zèle et de dévouement d'autre part.

C'est pourquoi l'amiral a raison de dire aux pêcheurs que la pêche est pour eux, en ce moment, un devoir patriotique. Il est certain que nos braves pêcheurs méridionaux le comprendront et ne refuseront pas leur aide au maréchal, qui a dit avec raison que le meilleur moyen de redresser la nation française était que chacun fasse honnêtement et courageusement son métier.

PAN.

## AUX PLANTEURS DE TABAC

Tandis que s'achève le repiquage, il est bon de faire le point sur la plantation. Cette année, les cultivateurs qui ont consacré au tabac une superficie égale à celle de l'an passé et pourvu qu'ils aient planté au-dessus de 92 sur 80, c'est-à-dire moins de 12.500 pieds à l'hectare pour le Nijkerk) ont droit à une prime de 10 0/0 de la valeur totale de la récolte 1941. S'ils ont planté davantage, ils ont droit à une prime progressive qui va de 0 à 5 0/0 et qui s'ajoute à la première.

A titre d'exemple, pour 50 ares cultivés en 1940 et pour 55 ares cultivés en 1941, un planteur at-

tendra la prime de 15 0/0.

Aussi, nous ne saurions trop engager les intéressés à remesurer leurs pièces et s'ils ont dépassé les indications portées au bas du permis (tant en pieds qu'en superficie), ils feront bien de consulter le Vérificateur pour qu'il régularise leur situation avant le 10 juillet, dernier délai.

C'est le moment de se dire que c'est le dernier effort de plantation qui permettra de franchir le cap de la prime. Comme celle-ci est proportionnelle à la valeur de la récolte, c'est aussi le moment de penser aux facilités données par l'Etat pour l'aménagement de l'habitat rural et des séchoirs trop souvent improvisés dans les habitations. Et maintenant, planteurs, à vos sarclouses.

## Pour le REBOISEMENT du Quercy

Bénéfices et revenus du reboisement

Faut-il rappeler que si le Quercy est pauvre, d'autres régions ne le sont pas moins, et en particulier les Cévennes, le Mont-Aigoual, la Lozère et les Grands Causses. Or, en quarante ans, par l'impulsion du grand botaniste Flahault, de Montpellier, et des Eaux-et-Forêts, toute cette zone a retrouvé une véritable prospérité par l'introduction du pin noir d'Aurich, qu'on début il a pourtant fallu planter en faisant les trous à la barre de mine.

Le reboisement du Lot fera la fortune du département.

Laissons de côté le chapitre si intéressant des industries du bois, dont Saint-Cirq-Lapopie est, encore à l'heure actuelle, un bel exemple.

Ne considérons le reboisement qu'au seul point de vue des intérêts particuliers de chaque agriculteur, de chaque propriétaire.

Le désir de gagner de l'argent sans grand effort justifie le reboisement.

La forêt est un capital par lequel un bon père de famille peut ménager l'avenir de ses enfants, et, mieux, les retenir à une terre redevenue fertile et de bon rapport.

Bien qu'il ne s'agisse pas de faire disparaître le mouton — lequel est une des principales ressources du pays — et qu'on pourrait d'ailleurs élever plus facilement et en plus grand nombre si les paysans disposaient de meilleurs pâturages, il est permis de faire une comparaison entre le revenu à l'hectare d'un terrain en culture et d'un terrain en bois.

Les chiffres officiels des Services Agricoles, nous indiquent que les 213.000 moutons du Lot ont besoin, pour se nourrir de 150.000 hectares environ.

Ces moutons ont produit, en 1929, qui fut une année favorable, environ 21.000.000 fr. de viande ; 1.750.000 fr. de laine, soit au total : 22.750.000 fr. environ.

Ceci représente par hectare : 25 millions divisés par 150.000, soit 166 francs.

L'hectare n'a donc rapporté qu'un revenu de 166 fr. cette année-là, année favorable.

Par contre, dans des bois très ordinaires, on peut compter un rendement moyen de 4 à 5 mètres cubes par hectare et par an. Au prix moyen de 100 fr. le mètre cube, de bois exploité sur coupe le revenu annuel à l'hectare est de 400 à 500 francs.

Les bois constituent donc un revenu nettement supérieur à celui que donne le mouton.

L'agriculteur considérera de plus, que non seulement l'exploitation du bois est plus avantageuse au point de vue pécuniaire, mais qu'elle lui demande beaucoup moins de travail et que ce travail même lui est simplement demandé dans la période d'hiver, au moment de l'arrêt des autres travaux de la campagne.

Ce sont donc des chiffres que doit méditer l'agriculteur, afin de se faire une opinion précise sur l'intérêt que présente pour lui le reboisement du Lot.

C'est à ce titre également que le propriétaire terrien doit étudier comment on doit prévoir le revenu d'une plantation et estimer, par comparaison, à quel chiffre de dépense — peu élevé — atteint le montant des frais nécessaires par cette plantation. L'agriculteur soucieux de l'avenir, le bon père de famille qui cherche à créer à ses enfants des revenus sûrs, a le droit, en effet, de se demander les bénéfices qu'il peut attendre d'une plantation de jeunes arbres.

Les reboisements en résineux (pin noir en particulier) sont exploités définitivement à un âge assez faible, c'est-à-dire au bout de 50 à 60 ans.

Mais, auparavant, il faut pratiquer une série de coupes culturales dites d'éclaircie.

A 20 ans au plus, une première éclaircie peut enlever un arbre sur deux dans une plantation moyennement réussie.

En restant dans les limites très vraisemblables, on peut supposer qu'il y ait au moins 1.000 perches à l'hectare à réaliser (la plantation à 1 m. 50 en tous sens comporte 4.350 plants à l'hectare).

Ces perches de 20 ans peuvent fournir de petits bois de mines de 3 m. de long et de 12 à 15 cm. de diamètre au milieu en moyenne. Il faut environ 20 perches de ce calibre pour faire un stère, qui se vend au moins 100 fr. (120 actuellement) sur coupe, soit un revenu à 20 ans de :

1.000 multiplié par 100 et divisé par 20 égale 5.000 francs à l'hectare ou 250 fr. à l'hectare annuellement, en 20 ans.

## CHRONIQUE DU LOT

Pour avoir du tabac

M. le Préfet vient de prendre un arrêté qui règle la vente du tabac. En voici les dispositions principales, celles qui intéressent les consommateurs :

Article 1<sup>er</sup>. — Les consommateurs de tabac du Lot devront se faire inscrire chez leur débitant habituel entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 7 juillet 1941.

Seuls pourront se faire inscrire les consommateurs du sexe masculin âgés de plus de 18 ans, à l'exclusion des militaires (sous-officiers et hommes de troupe), des jeunes gens des camps de jeunesse et de toutes unités de travailleurs auxquelles du tabac de troupe est distribué.

Article 3. — Au moment de l'inscription, les commerçants intéressés apposeront le cachet de leur maison, ainsi que le numéro d'ordre du registre d'inscription sur le verso de la première feuille de la carte d'alimentation dans la partie laissée en blanc par la « signature d'identité ».

Article 4. — Les familles de prisonniers pourront obtenir la livraison du tabac dans les conditions fixées ci-dessus. L'inscription chez le débitant se fera sur présentation : 1<sup>o</sup> de la carte d'alimentation qui sera revêtue, comme il est dit à l'article 3, du numéro d'ordre ; 2<sup>o</sup> d'une étiquette d'envoi de colis que le débitant tamponnera au verso du timbre de son débit.

Article 5. — La distribution du tabac aura lieu dans les villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac et St-Céré chaque jour et durant toute la journée.

Préalablement à la mise en vente, le débitant évaluera, compte tenu de son approvisionnement, le nombre de clients qu'il pourra servir dans la journée. *chaque client ne pouvant recevoir au maximum qu'un paquet ou un étui ou cinq cigares, ou cinq cigarillos.* Afin de pouvoir servir un plus grand nombre de clients, le débitant pourra réduire les maxima de cigares et de cigarillos, en observant cependant un rationnement égal pour chaque consommateur.

Article 6. — Dans les communes rurales, les jours de vente seront fixés par les maires, dans la limite des approvisionnements des débits. Un jour de la semaine, de préférence le dimanche, sera spécialement réservé, dans les communes où la nécessité s'en fera sentir, aux consommateurs habitant des hameaux situés loin du siège du débit.

La distribution s'effectuera dans les conditions fixées à l'article précédent.

Article 8. — Les modalités de la distribution aux consommateurs fixées par le présent arrêté entreront en vigueur le 8 juillet 1941.

**Tribunal Correctionnel**  
 Dans son audience du 27 juin, le tribunal correctionnel a rendu les jugements suivants :

**Vol avec effraction.** — Les nommés Cocula René et le jeune M., âgé de 14 ans, sont inculpés de vol avec effraction commis au préjudice de Mme Laval, de Souillac.

Cocula est condamné à 4 mois de prison ; le jeune M. est relaxé.

**Violences.** — Le nommé Ludovic Rodère, cultivateur à Montargis, 24 ans, est inculpé de violences contre un habitant de Duravel, avec lequel il s'était prêté de querelle. Il est condamné à 100 francs d'amende.

**Propos injurieux.** — Poursuivi pour propos injurieux contre le gouvernement, le nommé L., instituteur en retraite, est condamné à 8 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

**Respect à la taxe.** — Pour avoir vendu sur le marché de Cahors des légumes à un prix supérieur à la taxe, le sieur Armand Mirande, marchand de primeurs à Villeneuve-sur-Lot, est condamné à 25 fr. d'amende et à une insertion dans un journal du Lot.

**Gendarmerie**  
 M. le commandant Arquis est nommé chef d'escadron commandant la gendarmerie du Lot.

M. le lieutenant Bardes, commandant la section de Gourdon, est nommé lieutenant de gendarmerie à Figeac, en remplacement de M. le capitaine Liquez, nommé à Pamiers.

M. le lieutenant Daugé, de la section de Cahors, est nommé à Gourdon.

**PALAIS DES FETES**  
 Mardi 1<sup>er</sup>, mercredi 2, jeudi 3, samedi 5, dimanche 6 juillet, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

René Deltgen, Léna Norman, dans une production sensationnelle

**LES 3 CODONAS**  
 L'atmosphère des coulisses d'un cirque, la vie scintillante et dangereuse des pistes.

En complément : **BAS LE MASQUE**

## Pour avoir du tabac

M. le Préfet vient de prendre un arrêté qui règle la vente du tabac. En voici les dispositions principales, celles qui intéressent les consommateurs :

Article 1<sup>er</sup>. — Les consommateurs de tabac du Lot devront se faire inscrire chez leur débitant habituel entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 7 juillet 1941.

Seuls pourront se faire inscrire les consommateurs du sexe masculin âgés de plus de 18 ans, à l'exclusion des militaires (sous-officiers et hommes de troupe), des jeunes gens des camps de jeunesse et de toutes unités de travailleurs auxquelles du tabac de troupe est distribué.

Article 3. — Au moment de l'inscription, les commerçants intéressés apposeront le cachet de leur maison, ainsi que le numéro d'ordre du registre d'inscription sur le verso de la première feuille de la carte d'alimentation dans la partie laissée en blanc par la « signature d'identité ».

Article 4. — Les familles de prisonniers pourront obtenir la livraison du tabac dans les conditions fixées ci-dessus. L'inscription chez le débitant se fera sur présentation : 1<sup>o</sup> de la carte d'alimentation qui sera revêtue, comme il est dit à l'article 3, du numéro d'ordre ; 2<sup>o</sup> d'une étiquette d'envoi de colis que le débitant tamponnera au verso du timbre de son débit.

Article 5. — La distribution du tabac aura lieu dans les villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac et St-Céré chaque jour et durant toute la journée.

Préalablement à la mise en vente, le débitant évaluera, compte tenu de son approvisionnement, le nombre de clients qu'il pourra servir dans la journée. *chaque client ne pouvant recevoir au maximum qu'un paquet ou un étui ou cinq cigares, ou cinq cigarillos.* Afin de pouvoir servir un plus grand nombre de clients, le débitant pourra réduire les maxima de cigares et de cigarillos, en observant cependant un rationnement égal pour chaque consommateur.

Article 6. — Dans les communes rurales, les jours de vente seront fixés par les maires, dans la limite des approvisionnements des débits. Un jour de la semaine, de préférence le dimanche, sera spécialement réservé, dans les communes où la nécessité s'en fera sentir, aux consommateurs habitant des hameaux situés loin du siège du débit.

La distribution s'effectuera dans les conditions fixées à l'article précédent.

Article 8. — Les modalités de la distribution aux consommateurs fixées par le présent arrêté entreront en vigueur le 8 juillet 1941.

**Tribunal Correctionnel**  
 Dans son audience du 27 juin, le tribunal correctionnel a rendu les jugements suivants :

**Vol avec effraction.** — Les nommés Cocula René et le jeune M., âgé de 14 ans, sont inculpés de vol avec effraction commis au préjudice de Mme Laval, de Souillac.

Cocula est condamné à 4 mois de prison ; le jeune M. est relaxé.

**Violences.** — Le nommé Ludovic Rodère, cultivateur à Montargis, 24 ans, est inculpé de violences contre un habitant de Duravel, avec lequel il s'était prêté de querelle. Il est condamné à 100 francs d'amende.

**Propos injurieux.** — Poursuivi pour propos injurieux contre le gouvernement, le nommé L., instituteur en retraite, est condamné à 8 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

**Respect à la taxe.** — Pour avoir vendu sur le marché de Cahors des légumes à un prix supérieur à la taxe, le sieur Armand Mirande, marchand de primeurs à Villeneuve-sur-Lot, est condamné à 25 fr. d'amende et à une insertion dans un journal du Lot.

**Gendarmerie**  
 M. le commandant Arquis est nommé chef d'escadron commandant la gendarmerie du Lot.

M. le lieutenant Bardes, commandant la section de Gourdon, est nommé lieutenant de gendarmerie à Figeac, en remplacement de M. le capitaine Liquez, nommé à Pamiers.

M. le lieutenant Daugé, de la section de Cahors, est nommé à Gourdon.

**PALAIS DES FETES**  
 Mardi 1<sup>er</sup>, mercredi 2, jeudi 3, samedi 5, dimanche 6 juillet, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

René Deltgen, Léna Norman, dans une production sensationnelle

**LES 3 CODONAS**  
 L'atmosphère des coulisses d'un cirque, la vie scintillante et dangereuse des pistes.

En complément : **BAS LE MASQUE**

# CAHORS

## COUR D'ASSISES DU LOT

### Violences volontaires

La session de la Cour d'Assises du Lot s'est ouverte, lundi 30 juin, sous la présidence de M. Simon, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Malrieu et Héguy, juges au tribunal civil de Cahors. Au cours de cette session, deux affaires seront jugées. La première est celle du nommé Quercy Achille, 57 ans, propriétaire à Corn (Lot), inculpé de violences volontaires ayant entraîné la perte d'un œil.

L'audience est ouverte à 13 heures : M. Gouyon, substitut, soumet l'accusation ; M. Delmas est au banc de la défense.

La Cour procéda à la constitution du jury et celui-ci, constitué, M. Pecham, greffier, donna lecture de l'acte d'accusation : « Celui-ci raconte comment les deux frères Clément Quercy et Achille Quercy étaient brouillés pour des questions d'intérêt, comme ils habitaient des logements voisins, et comment ils avaient des querelles fréquentes. Le 25 juin 1940, au cours d'une de ces discussions, Achille Quercy prit un bâton et en frappa son frère. Il l'atteignit à l'œil droit qu'il alla enlever. Tels sont les faits résumés que confirme le rapport médical. L'accusé est représenté comme un homme violent et emporté, redouté de ses voisins. Ni l'interrogatoire, ni les témoignages n'apportent d'éléments nouveaux et intéressants dans cette affaire. Le verdict n'est pas encore rendu à l'heure où nous sommes forcés d'arrêter la mise en pages du journal, à cause de la limitation des heures de travail que nous impose la nouvelle réglementation du R32. Le verdict

A 19 h. 15, le président du jury donne lecture du verdict. Quercy est reconnu coupable, mais les circonstances atténuantes lui sont accordées. La Cour rend son jugement : Achille Quercy est condamné à 6 mois de prison avec sursis et à 100 francs d'amende.

### Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme Anna Besombes, épouse de M. Henri Besombes, contrôleur principal des Contributions indirectes en retraite, décédée à Luzsch le 24 juin.

Après les obsèques qui furent célébrées à Luzsch, le corps a été transporté à Cahors où à eu lieu, jeudi matin, à 11 heures, l'inhumation, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à M. Henri Besombes, à M. et Mme Ulysse Besombes, contrôleur des P.T.T. en retraite, à Cahors, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

### Mort subite

Mercredi soir, vers 21 heures 30, M. Suchaud, entrepreneur de sciage de bois, âgé de 43 ans, se trouvait devant le café des Américains, lorsque, tout à coup, il s'affaissa.

Il fut relevé aussitôt, mais tous soins étaient inutiles ; M. Suchaud était mort.

Cette mort a provoqué une vive émotion parmi ceux qui connaissent M. Suchaud, dont rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque.

Nous adressons à Mme Suchaud et à ses enfants nos sincères condoléances.

### Vol de légumes

M. St-Martin ayant constaté que des pommes de terre avaient été volées dans son jardin, à St-Mary, porta plainte.

Une enquête ouverte permit de découvrir les maraudeurs, les nommés Peyrefiche Maxime, 30 ans, sans profession définie, plusieurs fois condamné et C. L., 17 ans, manoeuvre à Cahors.

Interrogés, ils déclarèrent avoir vendu ces pommes de terre à plusieurs personnes.

Une partie de ces pommes de terre a pu être récupérée et remise au plaignant.

Peyrefiche et son complice seront poursuivis pour vol de récolte, vente au-dessus de la taxe, vente de produits contrefaits sans tickets, arrachage de pommes de terre avant la date fixée.

Peyrefiche qui était en fuite a été mis en état d'arrestation par les agents Tulet et Mourgues, et écroué à la prison.

## SURVEILLANCE A EXERCER

Depuis déjà quelques mois, notre ville est devenue le centre de séjour pour de nombreux nomades, qui résident dans leurs roulottes, installées dans les divers faubourgs. Cahors, ville accueillante, ne peut pas refuser le droit de séjour à des réfugiés. Mais ces réfugiés ne se contentent pas de séjourner dans les quartiers où sont installés leurs roulottes. Ils circulent à travers les divers quartiers de la ville, pénètrent dans les immeubles, parfois dans les appartements et aux locaux situés un peu surpris, font des offres de services, rempaillage de chaises, vente d'épingles, de bobines de fil, rétamage de casseroles, etc.

Il n'y aurait là rien d'extraordinaire si ce n'était l'insistance qu'ils mettent à leurs offres de services, et, surtout, à examiner les lieux. Aussi bien, plusieurs locataires ont eu le regret de constater que certains objets déposés dans le couloir, ou au bas des escaliers de l'immeuble, avaient disparu. Une réglementation du séjour de ces nomades, visiteurs d'immeubles, serait bien nécessaire. Ajoutons que, d'autre part, des propriétaires de jardins situés dans les faubourgs, se plaignent des méfaits de... maraudeurs... L. B.

## UNE ALERTE

Lundi matin, vers 9 heures, la sirène retentissait en ville ; avait été déclenchée à Nadillac, commune du canton de Lauzès, dans le garage de M. Bessières qui assure le service d'autobus de Nadillac-Cahors. C'était pour alerter les pompiers de Cahors dont on faisait appel au concours que la sirène avait retenti.

Mais, peu après, grâce au dévouement des voisins, le feu était circonscrit et les pompiers de Cahors n'eurent pas à se rendre à Nadillac.

Les dégâts de l'incendie ne sont pas très importants.

## BACCALAURÉAT

Série B  
Centre de Cahors. — Mlles Allégue, Aurenas, Beaudoux ; MM. Barthez, Baudouin ; Mlles Delcor, Laval ; MM. Mespouilhès, Quételard ; Mlles Saint-Mary, Serres.

Feuilles de tickets d'alimentation (mois de juillet)

Par suite du retard apporté dans le transport des imprimés, la mise en place de la carte d'alimentation ne pourra être terminée, à Cahors, que le dimanche 6 juillet.

En conséquence et pour ne pas priver une partie de la population des denrées de toute première nécessité, les boulangers, bouchers, charcutiers, ainsi que les restaurateurs, sont autorisés à ouvrir un registre sur lequel les quantités de pain ou de viande livrées à leurs clients habituels seront mentionnées en attendant la remise par les intéressés des tickets correspondants.

Bons d'achat de chaussures « fantaisie » et « spéciales »

La liste des bénéficiaires de bons d'achat de chaussures « fantaisie » (mois de juin) est affichée devant la mairie, à l'emplacement habituel.

La remise des bons aura lieu, comme pour les bons de chaussures d'usage et de chaussure nationale dans la salle du Conseil municipal, 1<sup>er</sup> étage.

Lundi 30 juin, lettres A à C inclus.

Mardi 1<sup>er</sup> juillet, lettres D à L inclus.

Mercredi 2 juillet, lettres M à Z. Aussitôt après, aura lieu la distribution des chaussures « spéciales ».

Examens du Brevet Supérieur

Sont reçus aux examens du brevet supérieur les aspirantes et aspirants du Lot dont les noms suivent :

Aspirantes : Mlles Chalot, Desinval, Ladinat, Lalnat, Alberte Lauré, Lavergne, Loubers, Maury, Mercadier, Millot, Peyre, Plagnol, Rebière, Rondergues, Singlard, Violar, Anouona, Bessou, Carbonel, Cazard, Couderc, Dalet, Fabaron, Génot, Hestin, Renée Laborie, Georgette Lisle, Loudières, Maradenne, Marre, Marty, Nilhae, Melet, Rogues, Rougé, Sabatié, Fernande Sabatié.

Aspirants : MM. Arlie, Brunet, Delpour, Dubois, Gaillard, Hurstel, Lapouge, Pagès, Pedrezal, Préhout, manès, Ségala, Siesat, Tavays, Brueil, Cassau, Devères, Lafon, Laval, Malvy, Meolane, Petit, Vialard.

## DÉFENSE D'ACHETER DIRECTEMENT A LA FERME

La Préfecture communique : Il est rappelé qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 28 mai 1941, l'achat direct des légumes frais à la ferme auprès des producteurs est interdit aussi bien aux consommateurs qu'aux commerçants.

Des dérogations sont seulement prévues en faveur des consommateurs habitant une localité dépourvue de marché régulier ou de commerçant détaillant ou de commerçant munis d'une autorisation spéciale délivrée par le Directeur départemental du Ravitaillement, sur la proposition du Bureau de répartition des Fruits et Légumes.

## SCOUTS DE FRANCE

Les Scouts de France donneront au théâtre municipal le 26 juillet, à 20 h. 30, une soirée de gala. Au programme, entre autres sketches, pièces et chants, nous trouvons un *Concours d'Amateurs*, doté de plusieurs prix. Les amateurs désireux participer sont priés de se faire inscrire auprès de Mme Larrieu, concierge du théâtre, qui leur donnera les renseignements nécessaires.

## EDEN

Mercredi 2, jeudi 3, samedi 5 et dimanche 6 juillet 1941, en soirée à 21 h. Dimanche, matinée à 14 h. 45.

Gladys George dans une émouvante comédie dramatique.

## LA FEMME X

En complément : *L'AFFAIRE GARDÈRE* Film policier.

Un laxatif bon pour le foie

La constipation est due, le plus souvent, à la paresse du foie, qui ne sécrète pas assez de bile pour nettoyer l'intestin. Les comprimés Vichybol, qui régularisent la fonction biliaire en même temps qu'ils révèlent l'intestin, sont donc le remède complet de la constipation. Un comprimé Vichybol au repas du soir assure des évacuations régulières et maintient la propreté de l'intestin. 7 fr. 15, Ties Phies.

## ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Duravel

Amis de la Légion. — Le bureau a été ainsi composé : à la dernière réunion :

Président : Ferrié Emile, légionnaire ; vice-présidents : M. le curé, abbé Claret, Mlle Frézals Léa ; secrétaires : M. Fabre Maurice, instituteur, Mme Bru Jeanne, institutrice ; trésorier : M. Cazabonne Paulus, trésorier de la Légion ; membres : Mme Géliou, Mme Fabre institutrice, Mme Radet, M. Rajard, Mme Delsol Anne-Marie.

Nombre de membres inscrits : 105.

Saux

Un mariage. — Saux vient d'apprendre le plaisir qu'il éprouve à être instituteur, Mlle Malroux, actuellement à Clayrou, commune de Capdenac-le-Haut, contracte mariage avec M. Sirvain, contremaître dans une usine à Viviez (Aveyron).

Comme elle est avantageusement connue ici tout le monde lui adresse les meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

On fait de même pour son futur mari en l'assurant qu'il n'aura pas à se plaindre du choix qu'il a fait.

Amis de la Légion. — A côté de l'Association des légionnaires, on voit qu'il se forme une filiale appelée : Amis de la Légion. Beaucoup de personnes, hommes et femmes, demandent si sur notre plateau on ne prendra pas à cœur de former un pareil groupement. Le Bas-Quercy tout entier veut porter son appui aux légionnaires et travailler avec eux au relèvement de la France.

Elle est économique

La tisane Vichyfoire, car elle se prépare à la dose d'une cuillerée à café pour une tasse d'eau bouillante. On obtient ainsi une infusion délicieuse au goût et aux effets digestifs, hépatiques et laxatifs, car les plantes qui la composent ont un effet certain sur le foie, les reins et l'intestin. 8 fr. 90, Ties Phies.

Vous prétendez m'accompagner ?

— Je ne vous lâcherai pas si vous rentrez à pied.

— Et si je prends cette voiture ?

— Elle vous déposera chez vous. — Vous me l'affirmez ?

— Je vous le jure. — Sans que vous m'accompagniez ?

— Si vous l'exigez... Elle se décida : — Soit, qu'on en finisse ! Elle s'installa sur la banquette du fond, un peu embarrassée de se servir d'un mode de locomotion aussi coûteux.

C'était la première fois qu'elle usait d'un taxi, et elle se demandait à quel prix ça pouvait revenir.

Cependant, elle vit Talaine parler au chauffeur, puis le payer. « Ah ! tout de même, pensa-t-elle, il ne m'impose pas sa présence. Elle ne m'impose qu'il n'ait pas donné une autre adresse que la mienne ! » Cette supposition la tourmentait un peu. Elle fut encore moins rassurée quand, l'auto démarra, elle vit Talaine sauter sur le marchepied, ouvrir la portière et s'installer en face d'elle.

— Oh ! s'écria-t-elle, indignée. Vous m'avez promis de me laisser rentrer seule. Arrêtez cette voiture, je vous descendre.

Mais cette fois la voix du jeune homme domina la sienne : — Ne criez donc pas ainsi ! dit-il avec humeur. Ne comprenez-vous

## ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Marcihac

Brevet sportif. — On nous prie d'insérer :

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une session d'examen au brevet sportif national aura lieu prochainement à Marcihac, sous la présidence d'honneur de M. Pradines, maire et de M. Milhaud, président de la société sportive. M. le commandant Dargossies nous a promis son concours qualifié.

Cet examen est ouvert à tous, hommes et femmes, membres ou non d'une société sportive. Il sera accepté des candidats des communes voisines.

Se faire inscrire sans tarder chez M. Fabre, instituteur à Marcihac. Il sera perçu une somme de 2 fr. par candidat au moment de l'inscription, pour frais d'imprimés.

Espe'dailiac

Retour de captivité. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Antonin Rougeyrols, prisonnier en Allemagne, vient d'être libéré au titre d'ainé de quatre enfants mineurs.

Nécrologie. — Mme veuve Noémie Cavalie, née Malbec, est décédée à l'âge de 69 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Espe'dailiac avec le concours d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Nous adressons à toute la famille l'expression de nos bien sincères condoléances.

Quissac

Pour nos prisonniers. — Mlle Higelin, institutrice à Coursac-Quissac, a remis à M. A. Falguères, débitant de tabac, une somme destinée à l'achat d'un paquet de tabac pour chaque prisonnier originaire de notre commune.

Tous nos remerciements à Mlle Higelin.

Certificat d'études. — Les candidats présentés au certificat d'études ont tous été reçus. Ce sont : Ecole de Quissac : Mlle Marie-Joséphine Vincent et M. Marcel Guiral. Ecole de Coursac : Mlle Yvonne Vermeil.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs dévouées maîtresses.

Soussceyrac

Mort d'une doyen. — Mardi, ont été célébrés les obsèques de Mme Philippine Pignaniol, veuve Vabre, du hameau de Cayrol, décédée à moins d'un semestre de 100 ans. Elle est née le 4 janvier 1842 à Latronquière. Malgré son grand âge, Mme veuve Vabre frappait son entourage par sa lucidité, car il n'était pas rare de lui entendre rappeler des faits datant de 90 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue dont nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un superbe garçon chez les époux Fréjaville, place de la Halle, à Gramat. C'est leur troisième enfant. Compliments au papa et meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Souillac

Pour la propreté de notre ville. — On nous communique :

La commission de la voirie signale que certains habitants ne balayaient pas leur devant de porte et leur caniveau. Le maire de Souillac informe la population que, depuis plus de 4 mois, la municipalité a fait montre d'une grande patience, s'est bornée à donner des avertissements. Il constate que de nombreux habitants ont fait un effort pour l'aider à rendre notre ville plus propre ; il regrette que par contre certains d'entre eux aient posé de la force d'inertie ou une mauvaise volonté. En conséquence le maire se voit dans l'obligation de donner aux agents municipaux l'ordre de verbaliser contre tous ceux qui ne tiendront pas leur devant de porte et leur caniveau en état constant de propreté.

Réunion des secrétaires de mairie. — Le 27 juin a eu lieu à la mairie de Souillac une réunion à laquelle étaient convoqués les secrétaires de mairie des cantons de Souillac, Martel et Vayrac, en vue du futur recensement des activités professionnelles. Cette réunion a

été présidée en l'absence de M. le sous-préfet et de M. Bizac, maire, tous deux empêchés, par M. Rajad, adjoint, qui a souhaité la bienvenue et rendu aux secrétaires de mairie l'hommage qui leur méritent en raison de la complexité de leur tâche. M. Peyrot, inspecteur des services démographiques, a ensuite pris la parole et a donné de multiples explications sur le recensement des activités professionnelles, qui doivent avoir lieu dans la nuit du 16 au 17 juillet prochain et qui porte sur tous les sujets âgés de 14 à 65 ans. Il a souligné l'importance de ce recensement, et espère que tous s'efforceront de mener à bien la nouvelle tâche qui leur incombe.

Salviac

Nécrologie. — Mme Marie Buffard qui récemment habitait le quartier du Barry à Salviac est décédée dans sa famille, aux Cazettes, à la suite d'une congestion cérébrale. Elle était âgée de 65 ans. Nos sincères condoléances aux familles en deuil.

Rhumatisants évitez les rechutes

Lorsque les douleurs rhumatismales ont été apaisées par le Gandol, il est bon de poursuivre le traitement pendant dix jours chaque mois, à raison d'un cachet matin et soir. Le Gandol, en effet, favorise l'élimination régulière par les reins de l'acide urique. Il freine, en outre, la surproduction de ce dangereux poison, cause profonde des rhumatismes, de la goutte, des maux de reins, de la sciaticité, 14 fr. 60, la cure de dix jours. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

RENSEIGNEMENTS

RAVITAILLEMENT GENERAL DU LOT

Le Groupement d'Achat et de Répartition communique les prescriptions en vigueur dans le département du Lot pour le mois de juillet (article à découper et à conserver par les épiciers et les consommateurs).

Sucre. — 1<sup>o</sup> Ration normale. En principe sucre séché, Catégorie E : 1.000 grammes, autres catégories : 500 grammes.

2<sup>o</sup> Ration supplémentaire pour les confitures. En principe sucre cristallisé.

D'une part : 500 grammes toutes catégories contre les tickets n° 4 de juin.

D'autre part : 500 grammes en plus aux consommateurs E, J, J, 2, V et contre le ticket n° 7 de juin, et aux porteurs de la carte spéciale de chocolat (12 à 20 ans) contre le ticket CA.

Café mélange. — 150 grammes de café mélange contre le ticket n° 3, sauf catégorie E.

Pâtes alimentaires. — 125 grammes, pâtes, semoule ou tapioca par ticket DI et DM. Total, 250 grammes.

Riz. — Ticket n° 5, E : 300 grammes ; n° 5, J, I : 200 grammes.

Légumes secs. — Aucune distribution.

Savon. — Ticket n° 1 : une savonnette de 100 grammes ou un savon ménage de 75 grammes.

Ticket n° 2 : un savon ménage de 75 grammes ou 250 grammes de poudre de savon ou 1 kilo de lessive. Le tout suivant les possibilités des fournisseurs et à leur choix.

Dans les tickets supplémentaires pour professions salissantes, il faut distinguer la ration A pour soins corporels donnant droit à une savonnette de 100 grammes et la ration B pour le lavage du linge libellée en demi-rations, ces deux demi-rations donnant droit soit à 75 grammes de savon de ménage ou 250 grammes de poudre de savon, ou 1.000 grammes de lessive, suivant les possibilités des fournisseurs et à leur choix.

Huile arachide ou olive. — 350 grammes contre 5 tickets de 50 et 75 tickets GA, GB, GC, GD.

Graisse ou margarine. — 80 grammes contre 3 tickets de 25, n° 6, 12, 18 et le ticket de 5 grammes n° 5.

Beurre et saindoux. — 145 grammes contre 2 tickets de 25, 5 tickets de 10 et 9 tickets de 5.

Les travailleurs de force porteurs de tickets spéciaux recevront un supplément contre les coupons : I : 100 grammes d'huile, II : 100 grammes de beurre, III : 100 grammes de graisse ou margarine.

Blottie dans le fond de la voiture, elle observait à la dérobée, inquiète de ce qu'il pouvait lui dire maintenant qu'il ne parlait plus.

Il avait croisé les bras et, raidi à sa place, le front soucieux, il semblait rouler des pensées sombres.

— Vous m'en faites faire, des choses ! s'écria-t-elle avec amertume, à un moment donné. Je ne me reconnais plus ! Je suis là auprès de vous, comme un imbécile. Ah ! ce que vous devez rire de moi !

Elle garda un silence prudent, n'étant plus obsédée que par une seule pensée :

— Arriver chez elle, arriver bien vite sans que pas subir plus longtemps ce tête-à-tête inquiétant.

Comme elle ne lui avait pas répondu, le jeune homme se pencha vers elle :

— Dites-le donc, que je suis ridicule, en ce moment, et que vous me raillez en vous-même, de ma naïveté ?

— Oh non ! protesta-t-elle faiblement, car elle avait peur de lui, en cet instant. Non, je ne ris pas de vous sentir si bon... Sans vous, j'aurais été très embarrassée et je vous suis reconnaissante de m'avoir protégée ce soir comme un grand frère.

— Un grand frère ! ricana-t-elle. C'est bien ce que je dis : je suis un idiot, et vous n'auriez pas tort de vous payer ma tête.

De nouveau, elle évita de répondre. Sans perdre de vue son inquiétude, elle essayait de reconnaître le chemin suivi par la voiture.

Très troublée, elle n'arrivait pas à trouver un point de repère, et elle commençait à croire que le chauffeur l'emmenait dans une fausse direction, quand la voiture, soudain, stoppa au bord d'un trottoir.

Elle faillit crier de bonheur en reconnaissant la porte de sa maison.

Vivement, elle sauta à terre et, tout de suite, actionna la sonnette électrique, si heureuse enfin d'être délivrée de ses craintes.

Comme elle n'avait même pas songé à prendre congé de lui, Talaine mit pied à terre :

— D'un ton bourru, remarqua-t-elle : — Convenez que je viens de me conduire comme un nigaud de belle envergure ; mais vous pourriez me remercier de ma bêtise.

— Avant de disparaître dans l'entrebâillement de la porte, Isabelle se tourna vers son poursuivant et le regarda longuement.

Une douceur passa dans ses yeux purs.

— Je vous remercie, monsieur Talaine, fit-elle un peu émue, vous venez de vous conduire en honnête homme, et je vous demande pardon d'avoir douté de vous.

(à suivre.)

## ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Marcihac

Brevet sportif. — On nous prie d'insérer :

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une session d'examen au brevet sportif national aura lieu prochainement à Marcihac, sous la présidence d'honneur de M. Pradines, maire et de M. Milhaud, président de la société sportive. M. le commandant Dargossies nous a promis son concours qualifié.

Cet examen est ouvert à tous, hommes et femmes, membres ou non d'une société sportive. Il sera accepté des candidats des communes voisines.

Se faire inscrire sans tarder chez M. Fabre, instituteur à Marcihac. Il sera perçu une somme de 2 fr. par candidat au moment de l'inscription, pour frais d'imprimés.

Espe'dailiac

Retour de captivité. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Antonin Rougeyrols, prisonnier en Allemagne, vient d'être libéré au titre d'ainé de quatre enfants mineurs.

Nécrologie. — Mme veuve Noémie Cavalie, née Malbec, est décédée à l'âge de 69 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Espe'dailiac avec le concours d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Nous adressons à toute la famille l'expression de nos bien sincères condoléances.

Quissac

Pour nos prisonniers. — Mlle Higelin, institutrice à Coursac-Quissac, a remis à M. A. Falguères, débitant de tabac, une somme destinée à l'achat d'un paquet de tabac pour chaque prisonnier originaire de notre commune.

Tous nos remerciements à Mlle Higelin.

Certificat d'études. — Les candidats présentés au certificat d'études ont tous été reçus. Ce sont : Ecole de Quissac : Mlle Marie-Joséphine Vincent et M. Marcel Guiral. Ecole de Coursac : Mlle Yvonne Vermeil.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs dévouées maîtresses.

Soussceyrac

Mort d'une doyen. — Mardi, ont été célébrés les obsèques de Mme Philippine Pignaniol, veuve Vabre, du hameau de Cayrol, décédée à moins d'un semestre de 100 ans. Elle est née le 4 janvier 1842 à Latronquière. Malgré son grand âge, Mme veuve Vabre frappait son entourage par sa lucidité, car il n'était pas rare de lui entendre rappeler des faits datant de 90 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue dont nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un superbe garçon chez les époux Fréjaville, place de la Halle, à Gramat. C'est leur troisième enfant. Compliments au papa et meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Souillac

Pour la propreté de notre ville. — On nous communique :

La commission de la voirie signale que certains habitants ne balayaient pas leur devant de porte et leur caniveau. Le maire de Souillac informe la population que, depuis plus de 4 mois, la municipalité a fait montre d'une grande patience, s'est bornée à donner des avertissements. Il constate que de nombreux habitants ont fait un effort pour l'aider à rendre notre ville plus propre ; il regrette que par contre certains d'entre eux aient posé de la force d'inertie ou une mauvaise volonté. En conséquence le maire se voit dans l'obligation de donner aux agents municipaux l'ordre de verbaliser contre tous ceux qui ne tiendront pas leur devant de porte et leur caniveau en état constant de propreté.

Réunion des secrétaires de mairie. — Le 27 juin a eu lieu à la mairie de Souillac une réunion à laquelle étaient convoqués les secrétaires de mairie des cantons de Souillac, Martel et Vayrac, en vue du futur recensement des activités professionnelles. Cette réunion a